

Vivre selon le Coran garantit une réelle justice

<"xml encoding="UTF-8?">

Auteur:HARUN YAHYA

Vivre selon le Coran garantit une réelle justice

La justice est l'une des bases de l'ordre social. Chaque pays a son propre système judiciaire.

Cependant, en raison des difficultés persistantes auxquelles les systèmes judiciaires contemporains se trouvent confrontés, la quête d'un système idéal continue.

Le monde entier aspire à ce système juridique idéal: l'établissement d'un mécanisme juridique dans lequel chacun est pleinement récompensé de ses actes sans subir une quelconque forme de discrimination. Malgré les nouvelles méthodes, les approches différentes, les projets et les solutions conçus pour atteindre ce modèle, l'exercice de la justice s'apparente toutefois à une voie difficile encore à explorer.

La détérioration morale de la société est à l'origine de ces dysfonctionnements. La détérioration, c'est-à-dire la simple conséquence de ne pas adhérer aux valeurs ordonnées par Allah, cause du tort aux individus dans tous les domaines.

Cette désagrégation est à l'origine des escroqueries, de la corruption, de la tromperie, de l'injustice et des autres maux sociaux. La vie quotidienne abonde d'exemples. Dans le cadre des affaires, il est courant que l'homme d'affaires trompe son associé en détournant son argent ou ses biens personnels, sans considération pour leur amitié de longue date et la perte matérielle et spirituelle de son associé. L'individu qui se laisse guider par son intérêt personnel ne se soucie guère des valeurs telles que l'amitié, les liens familiaux, la spiritualité, la cohésion sociale et la bonne moralité.

Toutes les relations que cet individu établit seront sous l'influence d'un tel raisonnement puisqu'il ne tient pas compte du fait qu'Allah est conscient de tout ce qu'il fait, ni du fait qu'il devra rendre des comptes sur ses actes. Il ne se rappelle pas que l'escroquerie n'est qu'injustice et il continue à s'enliser dans un raisonnement corrompu.

L'exemple suivant permettra de mieux comprendre: la personne qui estime que l'escroquerie est un crime horrible l'évitera strictement tout au long de sa vie. Or, l'individu appâté par le

profit personnel peut sans hésitation porter un faux témoignage contre quelqu'un ou accuser à tort un innocent. Il prétextera des circonstances, de ses responsabilités familiales pour justifier de son crime... Quelles que soient les excuses, le fait est que la diffamation est blâmable.

Cet exemple se vérifie particulièrement lorsque les intérêts des gens sont en jeu. Ce raisonnement vaut également pour les voleurs, les escrocs et les oppresseurs. Dans une société qui grouillent d'individus intéressés, l'injustice, les conflits d'intérêts et le chaos sont inévitables.

Néanmoins, quelles que soient les contraintes, une personne qui vit selon le Coran ne s'abaisserait pas à ces actes affreux et n'afficherait pas un comportement contradictoire avec ses valeurs. Celui qui nourrit une grande crainte pour Allah n'oublie jamais qu'un jour, il sera confronté à chacune de ses œuvres et à chacun de ses mots. Seule la diffusion des valeurs du Coran parmi les gens peut éradiquer l'injustice, qui est le fruit de la détérioration morale (poursuite de ses propres intérêts, accumulation de biens, non considération pour les démunis, etc.). Parce qu'à travers le Coran, Allah ordonne à Ses esclaves de croire et de vivre selon ces valeurs supérieures pour être juste:

" ô les croyants! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. " (Sourate an-Nisa', verset 135)

" Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. " (Sourate an-Nahl, verset 90)

L'injustice ne règnera pas dans la société où les individus saisissent le sens de la justice telle qu'il est dans le verset ci-dessus. Parce que l'environnement empreint des valeurs du Coran et de la Sunnah exige un strict exercice de la justice. Néanmoins, certains systèmes juridiques sont plus conciliants avec les criminels par égard pour leur richesse, leur statut ou leur appartenance sociale. Or, la famille, la richesse, le statut etc. ne justifient aucune exception.

C'est pourquoi ce cas de figure est peu probable dans une société où la justice véritable prévaut.

Quels problèmes émergent dans les sociétés où la vraie justice n'est pas exercée ?

1. Le parjure augmente

Les témoins ont un rôle central dans la recherche de la vérité et dans l'établissement de la justice. Sur le crédit de témoins oculaires, la part du vrai et du faux peut rapidement être faite par conséquent de nombreux cas peuvent être élucidés. Cependant, dans les sociétés où les valeurs du Coran et de la Sunnah ne sont pas respectées, les témoignages sont loin d'être fiables. Simplement parce que ceux qui n'adhèrent pas au Coran et à la Sunnah peuvent monnayer très facilement leurs mensonges contre un service. En agissant de la sorte, ils tournent le dos à la conduite vertueuse, qui elle incite à dire la vérité et à défendre l'innocent.

Certaines personnes refusent de témoigner, quand bien même ce témoignage est essentiel pour rendre justice, de crainte des représailles. Dans un verset, Allah souligne l'importance de dévoiler la vérité:

" ...Et ne cachez pas le témoignage: quiconque le cache a, certes, un cœur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient. " (Sourate al-Baqarah, verset 283)

Par méchanceté ou par haine, certains individus sont prêts à fabriquer des témoignages de toutes pièces. Ils faussent la justice en détournant les faits et en mentant dans leurs témoignages. Un hadith du Messenger d'Allah, le Prophète Muhammad (saws) explique l'importance de la sincérité:

" Adhérez à la vérité, car la vérité conduit aux bonnes actions et les bonnes actions conduisent celui qui les fait au Jardin. Si un homme continue à dire la vérité et fait de la vérité son objectif, il sera reconnu en présence d'Allah comme éminemment véridique. Evitez le mensonge, car le mensonge conduit au mal et le mal mène au feu. Si un homme continue à mentir et faire du mensonge son objectif, il sera reconnu en présence d'Allah comme un grand menteur. 1"

Ceux qui ne vivent pas selon les valeurs du Coran et de la Sunnah ne respectent pas la justice, encore moins quand il est question d'intérêts personnels. Jamais ils ne réfléchissent aux

conséquences de leurs faux témoignages. Ils n'ont cure de la souffrance des innocents condamnés et enfermés à tort et de celle de leurs familles.

Dans le Coran, Allah accorde une attention particulière à cette situation. Il nous commande d'être justes quelles que soient les circonstances:

" ô les croyants! Soyez stricts dans vos devoirs envers Allah et soyez des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. " (Sourate al-Ma'ida, verset 8)

Pour éviter l'injustice, le Messager d'Allah, le Prophète Muhammad (saws) disait également: " Aucun d'entre vous ne devrait juger une personne alors qu'il est en colère. " 2

Aveuglés par la crainte, l'argent ou la convoitise, les gens dévient de ce qui est droit et juste. Seule l'acquisition des valeurs du Coran les guidera vers la voie du bien. Quelles que soient les circonstances, quelles que soient la menace et la coercition, quel que soit le bénéfice possible, les croyants ne tendent jamais vers le méfait, conscients qu'Allah les entoure à tout moment.

Ils sont conscients que dans l'au-delà, ils devront rendre compte de toutes les mauvaises choses qu'ils accomplissent ou disent. Dans un verset, Allah proclame que les esclaves du Tout Miséricordieux ne font pas de faux témoignages:

" Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement. " (Sourate al-Furqan, verset 72)

Il est nécessaire de noter que ceux qui placent leurs intérêts au-dessus de la notion de justice récolteront tôt ou tard les fruits de leurs méfaits. Le jour où ils auront besoin d'un témoin fiable, ils saisiront dans sa pleine mesure l'injustice qu'ils ont commise. Que ceux qui ne souhaitent pas expérimenter ce genre de situations s'efforcent de propager les valeurs commandées par Allah et qu'ils adhèrent strictement aux principes moraux du Coran !

2. La richesse et le rang deviennent des critères de jugement

En l'absence de référence aux valeurs du Coran et de la Sunnah, les individus sont aujourd'hui évalués sur la base de l'argent qu'ils possèdent et du statut dont ils jouissent. Ce raisonnement

est commun à toutes les couches sociales et donne lieu à de nombreuses situations à analyser.

L'attitude du vendeur est tout à fait évocatrice. Sa courtoisie et son attention sont fonction du client: quand son apparence lui semble aisée par son apparence, il le traite avec tous les meilleurs égards que le client de modeste apparence ne reçoit pas. Ce comportement reste inchangé même si ces clients dépensent la même somme. L'apparence et le statut déterminent chez ce vendeur la manière de traiter les clients.

Ces critères ne sont pas valables pour le Musulman. Le croyant a de bonnes manières envers tout être humain, simplement parce que c'est un "être humain". Il n'assujettit pas ceux qui l'entourent à une quelconque discrimination préjudiciable. Afin de jauger quelqu'un, il n'a pas besoin d' " étiquettes ". Que la personne soit riche ou pauvre, qu'elle vive dans une hutte ou dans un palais importe peu pour lui. La richesse de vêtements, la beauté du visage, le prestige du diplôme, l'élévation du rang social n'ont aucun sens pour lui. Allah, dans le Coran, mentionne que seule la foi en Lui et la proximité à Lui comme étant les seuls critères à appliquer dans la distribution de son amour.

3. Les problèmes de l'éducation

Tout individu a le droit d'accès à l'éducation. Rien n'empêche au nom de la religion, de la langue, de la race ou du statut, l'homme à améliorer ses connaissances.

Toutefois, l'injustice sociale rend cela virtuellement impossible, parce qu'elle crée des problèmes qui exigent des solutions instantanées, le plus important étant bien évidemment la quasi-inexistence d'une éducation gratuite. Dans beaucoup de pays, la pauvreté prive un nombre considérable d'enfants et d'adolescents d'une éducation de qualité. L'accès aux quelques écoles de qualité payantes est réservé à une minorité privilégiée tandis que les individus ordinaires doivent se contenter du minimum dispensé par le système public. Il va sans dire que les ressources matérielles disponibles dans les écoles se répercutent sur la qualité de l'enseignement.

Le libre choix du domaine d'études est recommandé dans la mesure où un système éducatif qui donnent la possibilité aux individus de recevoir l'instruction sur la base de leurs intérêts, dispositions, et compétences s'avère beaucoup plus bénéfique et productif. Cependant, de nos jours, les conditions économiques et sociales sont telles qu'elles contraignent les étudiants à

mettre un terme à leurs études ou tout du moins à s'orienter vers un domaine qui ne leur tient pas à cœur.

La solution à ce type de problèmes sociaux réside dans le Coran, puisque l'environnement empreint de ses valeurs ne laisse pas place à des services éducatifs inadaptés. La sagesse et l'universalité émanant du Coran inspirent aux Musulmans des solutions, entre autres, en matière d'éducation. En outre, une telle société ne fait aucune distinction entre le pauvre et le riche. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ceux qui aiment Allah dépensent le superflu au bénéfice des autres. Il suffirait de diriger ces ressources excédentaires vers les différents domaines critiques tels que l'éducation publique et la santé afin de juguler l'écart entre pays pauvres et pays riches. Cela sous-entend que les pays riches transféreraient leurs surplus vers les pays en développement sans rien attendre en retour.

Les questions liées à l'éducation ont une importance majeure pour les Musulmans puisqu'ils sont tenus responsables de ce qu'ils inculquent aux jeunes gens, et notamment de la sensibilité pour le Coran qu'ils transmettent. Les principes qu'ils doivent transmettre doivent illuminer les signes d'Allah sur terre et dans l'univers et rendre évident l'objectif ultime de la vie. A défaut de cela, les jeunes générations, qui sont les réceptacles des idéologies mécréantes deviendront des adultes improductifs, inutiles pour leurs pays, nation et religion. De fait, les jeunes sont conditionnés pour adopter des modes de vie malsains, se détourner des bénédictions de la religion et finalement dévier. Certes, l'homme scrupuleux qui craint Allah ne se risquerait pas avec une telle responsabilité.

4. Les inégalités hommes-femmes

Dans les sociétés dépourvues de réelle justice, l'inégalité entre les hommes et les femmes est une question d'ordre social sérieuse qui génère beaucoup de conflits. Dans certains pays, les femmes sont traitées en citoyens de seconde-classe, voire même en proscrits. Perçues comme des êtres fragiles en quête de protection, elles n'occupent pas de rôles dans la société qui inspirent le respect ou l'autorité et sont souvent victimes d'abus.

Dans les sociétés où de tels préjugés prévalent, une femme au parcours remarquable peine à se faire accepter. En général, les femmes sont assimilées à des êtres faibles intellectuellement qui manquent de confiance et de détermination. Si cela est vrai, il faut élargir ce jugement à l'humanité entière.

Parmi les candidats qui postulent à un emploi, les hommes sont habituellement préférés aux femmes, à parcours égal, à capacités égales et à compétences égales. Cette disposition explique pourquoi les opportunités restent très limitées pour les femmes dans le monde des affaires.

D'autre part, l'identification de beaucoup de femmes à l'image que les hommes leur associent les prédispose à accepter les rôles inférieurs qui leur sont assignés.

La discrimination sociale entre les sexes a des conséquences frappantes dans les pays en développement. En plus du droit à l'éducation et à l'emploi, les femmes sont même dépossédées du pouvoir de décision en ce qui concerne le mariage. Toutes les décisions personnelles qu'elles doivent prendre sont confiées aux pères ou aux maris.

Des efforts qui sont constamment fournis pour apporter des solutions à ces pratiques défectueuses, nous n'en citerons que quelques-uns ici. Les associations de protection des droits de la femme, les mouvements féministes, les séminaires, les études et les discussions aux noms de la liberté et l'égalité n'ont pas vraiment apporté de solutions viables. Dans la mesure où la solution universelle réside dans l'adhérence au Coran, il est naturel que tous ces efforts fassent naître davantage de complications.

En effet, au sein de la société qui adhère au Coran et à la Sunnah aucune distinction préjudiciable n'est faite entre les individus qu'ils soient femme, homme, riche, pauvre, jeune ou vieux. La position sociale, la profession, la richesse ou le sexe ne leur octroient pas de privilèges particuliers. Les bonnes actions et la crainte d'Allah sont les seuls critères, comme le traduit ce verset: "Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. "

(Sourate al-Baqara, verset 197) Le Coran s'adresse aux humains qui ont la foi en Allah et accomplissent des bonnes œuvres, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Allah souligne l'importance de vivre selon les valeurs qu'Il ordonne et Il ne fait aucunement la différence entre un homme ou une femme. Quelques-uns des versets qui insistent sur ce point sont:

" Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à Son messenger. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage. Aux

croyants et aux croyantes, Allah a promis des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement, et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]. Et la satisfaction d'Allah est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès."

(Sourate at-Tawba, versets 71-72)

" Les Musulmans et les Musulmanes, les croyants et les croyantes, les obéissants et les obéissantes, les hommes véridiques et les femmes véridiques, les constants et les constantes, les hommes humbles et les femmes humbles, les faiseurs d'aumône et les faiseuses d'aumône, les jeûneurs et les jeûneuses, les hommes chastes et les femmes chastes, les hommes et les femmes qui se rappellent beaucoup Allah: Allah a préparé le pardon pour eux et une immense récompense. " (Sourate al-Ahzab, verset 35)

" Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes oeuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un creux de noyau de datte. " (Sourate an-Nisa', verset 124)

5. Les problèmes auxquelles les femmes sont confrontées dans la vie sociale

Dans les sociétés détachées de la religion, les femmes se retrouvent dans de délicates situations, en particulier quand il est question de divorce. Il est source de soucis pour la femme quand elle est économiquement dépendante de son époux jusqu'au moment du divorce.

D'une part, la condition matérielle devient difficile pour les femmes divorcées soit parce qu'elles n'ont plus le profil pour travailler soit parce qu'elles n'ont pas droits à des aides sociales. D'autre part, elles subissent la souffrance des relations à mesure que les exigences des deux parties se font plus intransigeantes au moment du divorce.

Le Coran et la Sunnah règlent ces questions pour le croyant. Le respect et l'amour ressenti durant le mariage perdurent entre l'homme et la femme parce que le divorce est décidé d'un commun accord. Ils entretiennent des relations courtoises au-delà du divorce du fait qu'ils ne se perçoivent pas l'un l'autre simplement comme un homme ou une femme mais comme des êtres humains qui ont foi en Allah, et donc comme les créatures les plus élevées d'Allah.

Le Coran édicte de nombreuses mesures pour sécuriser les droits de la femme après le divorce ainsi que son bien-être économique. Les versets suivants nous informent du

traitement et de l'assistance matérielle dus à la femme suite à un consentement mutuel:

" Les divorcées ont droit à la jouissance d'une allocation convenable, [constituant] un devoir pour les pieux. " (Sourate al-Baqarah, verset 241)

" ...Donnez-leur toutefois - l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité - quelque bien convenable dont elles puissent jouir. C'est un devoir pour les bienfaisants. Et si vous divorcez d'avec elles sans les avoir touchées, mais après fixation de leur mahr, versez-leur alors la moitié de ce que vous avez fixé, à moins qu'elles ne s'en désistent, ou que ne se désiste celui entre les mains de qui est la conclusion du mariage. Le désistement est plus proche de la pitié. Et n'oubliez pas votre faveur mutuelle. Car Allah voit parfaitement ce que vous faites. " (Sourate al-Baqarah, versets 236-237)

" Que celui qui est aisé dépense de sa fortune; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce qu'Allah lui a accordé. Allah n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne. " (Sourate at-Talaq, verset 7)

Grâce à ces versets, on sait qu'après le divorce, il est illicite pour l'homme de garder ce qu'il avait donné à son épouse pendant le mariage. Tous les besoins de la femme divorcée en rapport avec le logement sont également pris en charge pendant la période de 'iddah après le divorce. D'après le Coran, il est également interdit d'hériter les femmes de force.

Lorsque les individus appliquent les conseils coraniques, les femmes ne sont pas maltraitées ni déshonorées. Cela confirme que l'adhésion au Coran est source de solutions.

6. L'égle répartition des ressources

Aujourd'hui, l'accès aux ressources entre les hommes n'est pas égal. Le besoin en énergie d'un homme adulte s'élève à 2800 calories par jour. Les ressources nutritives disponibles sur la planète suffisent à satisfaire les besoins de tous. Pourtant, une grande partie du monde est exclue de ces bénéfices et plus de 800 millions de personnes souffrent d'une extrême malnutrition. L'absorption quotidienne de calories des 75% de la population mondiale (soit 4.03 milliards d'individus en 1991) est bien en dessous du niveau minimum requis de calories. En raison de l'inégale distribution de la nourriture dans le monde, la proportion de mal nourris varie suivant les pays. D'autres chiffres font état que le coût approximatif serait de 40 millions

de dollars pour satisfaire les besoins fondamentaux (nourriture, boisson, eau, hygiène, santé et éducation) des populations des pays en développement. Ce chiffre équivaut à 4% de la richesse combinées des 225 personnes les plus fortunées du monde. 3

Ces données statistiques traduisent également que les ressources excédentaires dans certains pays ne sont malheureusement pas rendues disponibles dans d'autres, bien que ce soit vital. Dans les pays riches, les ressources inutiles restent inutilisées quand bien elles seraient transférables vers les pays pauvres d'Afrique.

Les inégalités mondiales ne se font pas seulement sentir au niveau de la nourriture et de l'eau. Elles causent également de sérieux problèmes dans les services de santé. Aujourd'hui, les moyens financiers dont disposent les pays développés permettent d'importantes avancées dans la recherche médicale et donc la prévention et la guérison de maladies.

En revanche, dans les pays sous-développés et en voie de développement, les problèmes de santé mineurs représentent des menaces sérieuses.

La lèpre est une maladie bactériologique insidieuse qui se développe principalement dans la " ceinture de pauvreté " du globe. Cette maladie, qui afflige l'humanité depuis toujours, peut être traitée assez facilement de nos jours. Alors que seuls quelques cas isolés sont reportés dans le monde développé, la lèpre continue à faire des victimes dans les pays pauvres. La longueur et le coût du traitement expliquent pourquoi cette maladie persiste dans ces régions. Pourtant, le fait est que l'aide médicale des pays riches pourrait largement contribuer à éradiquer ce fléau.

Quand les problèmes de santé sont pris en compte globalement, la lèpre ne semble être que la partie visible de l'iceberg. Dans les pays sous-développés d'une part, la technologie est impotente face à de nombreuses autres épidémies ; d'autre part, les faibles moyens financiers ne suffisent pas à mettre un terme à ces maladies. Cependant, un premier pas vers la solution aux questions de santé consisterait à s'organiser rationnellement pour transférer l'équipement inutilisé qui dort dans les entrepôts des pays riches vers les pays pauvres.

Les inégalités globales se reflètent aussi en matière de disponibilité des technologies de l'information. Les pays développés investissent massivement dans la recherche sur les techniques agricoles d'irrigation, afin d'accroître les zones cultivables et éventuellement

exploiter les terres stériles comme les déserts. Aujourd'hui, le pouvoir des technologies de l'information transforme les systèmes d'irrigation. Les systèmes d'irrigation assistés par ordinateur ont pour objectif de minimiser les pertes en eau, de canaliser l'eau directement à la racine des plants sous terre et donc d'économiser la moindre goutte d'eau. Des projets sont en cours pour raffiner toutes les ressources aquatiques, telles que l'eau de mer ou l'eau issue des inondations pour un usage dans les déserts.

Ces méthodes agricoles modernes rendent la productivité possible même dans les déserts. Assurément, il s'agit là d'une bonne nouvelle. Cependant, l'accès à ces innovations se limite aux pays riches, tandis que les pays en développement ne parviennent pas à exploiter les terres même fertiles, et sont constamment menacés par la famine.

La presse et la télévision internationales consacrent à la misère humaine des pages ou des heures entières d'audience afin de nous sensibiliser à la situation de ces populations. Malheureusement, les solutions envisagées ne s'inscrivent que dans des projets à court terme. Leurs résultats ne sont pas durables et restent, par conséquent, marginaux.

La gravité de la situation exige des solutions rapides et applicables. Aujourd'hui, de grandes quantités de denrées alimentaires sont expédiées dans les pays pauvres. Lorsque cette nourriture ne s'avarie pas avant d'arriver à destination, elle s'avère être en totale désadéquation avec les besoins des populations locales. Les associations qui organisent cette aide manquent de crédibilité, d'autant plus que la plupart du temps elles sont rongées par la corruption.

Cet échec à élaborer des solutions concrètes est lié aux faiblesses morales telles que l'égoïsme, les intérêts personnels, l'ambition, l'insouciance ... Pour soigner ces faiblesses, il suffit de communiquer le Coran à ces individus et de leur rappeler qu'ils devront rendre compte de leurs actes dans l'au-delà.

Comme nous l'avons mentionné dans les exemples précédents à propos de la santé et de l'éducation, la justice mettra un terme à la majorité des problèmes. Toutefois, il est utile de mentionner que par distribution juste, nous n'entendons pas le partage en égale quantité mais la satisfaction complète des besoins. Il est certain qu'un système d'irrigation spécifique aux déserts n'aura d'utilité que dans une zone désertique. De même, il est aberrant qu'un pays expédie des médicaments vers un autre, alors que le pays expéditeur en a besoin. Ce qui

importe, une fois de plus, ce n'est pas que les citoyens disposent de la même quantité de biens mais de ne plus voir les gaspilleurs se pavaner devant les démunis. En somme, il s'agit d'éviter la création d'un fossé infranchissable entre les pauvres et les riches.

Une fois qu'on adhère au commandement d'Allah: " Et ils t'interrogent: " Que doit-on dépenser en charité? " Dis: " L'excédent de vos biens. " " (Sourate al-Baqarah, verset 219), la distribution juste prendra tout son sens et la paix apparaîtra spontanément.

7. La paix: la conséquence naturelle d'une véritable justice sécurisée
Une fois tous ces faits pris en considération, nous aboutissons à la conclusion selon laquelle vivre selon le Coran assure une structure sociale complètement juste, pour la simple raison que la moralité du Coran mène à la sagesse.

L'égoïste, l'égocentrique, l'insouciant deviendront cléments, et leurs préoccupations se concentreront sur le bien et la recherche de solutions. Une telle approche correspondra simplement avec la fin des problèmes.

Quand la véritable justice règne, les individus ne se laissent pas aveugler par leurs intérêts particuliers, ne s'abaissent pas à la fraude ni à la violation des droits d'autrui. Les enseignements coraniques basiques incitent à la coopération et à la clémence, sur lesquelles repose une société juste. Dans cet environnement, la paix et la sécurité garantissent la sauvegarde des intérêts d'autrui et de leurs droits. C'est pourquoi tous les musulmans sont responsables de communiquer les valeurs prônées par Allah ainsi que la juste religion dans le monde. C'est là un des plus importants attributs du croyant:

" Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce sont eux qui réussiront. " (Sourate al-'Imran, verset 104)

" Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui jeûnent, qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah: fais la bonne annonce aux croyants. " (Sourate at-Tawbah, verset 112)

Allah mentionne ceux qui vivent selon ces valeurs et appellent les gens à les suivre. Le salut est réservé à ceux qui détourneront les autres des mauvaises oeuvres:

" Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui leur avait interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les pervers pour leurs actes pervers. "

(Sourate al-'Araf, verset 165)

Notes

1. Muslim Vol. 4 Hadith n°6309

2. Muslim Vol. 3 Hadith n°4264

3. le Courrier de l'UNESCO, mars 1999, p.22